

Genre du véhicule Machine de travail (Véhicule spécial) *)	Marque de fabrication CLARK	Type 125 C	Fiche d'homologation N° CH 5187 07
--	--------------------------------	---------------	---------------------------------------

Constructeur CLARK EQUIPEMENT FRANCE SA., F-67023 Strasbourg / France  
 Identification sur la plaquette du constructeur "125 C"  
devant le N° du châssis "4244...FSC"  
 Plaquette constructeur à droite, au centre latéralement sous la cabine  
 N° du châssis à droite, au centre latéralement sur l'avant du châssis  
 Identification du moteur "N 855 C" plaquette, à droite, à l'arrière latéralement sur carter distribution  
 Importateur principal CHARLES KELLER AG, Baumaschinen, Kriesbachstrasse 1, 8304 Wallisellen / A partir du 01.09.85 : NOTZ AG,  
 Véhicule homologué 4244 A116 FSC Abt. Baumaschinen, Industrie Bernstrasse 24, 2555 Frugg

**Châssis**  
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4  
 Direction hydraulique avec pompe de secours électrique  
 Transmission convertisseur de couple avec boîte Powershift  
 Nombre de vitesses 4 Entraînement toutes les roues  
 Frein de service air comprimé/hydraulique, 2 circuits, à disques,  
agissant sur toutes les roues  
 Frein auxiliaire mécanique, à expansion interne, sur cardan  
(monté par l'importateur)  
 Frein d'arrêt id. au frein auxiliaire  
 Ralentisseur -  
 Contrôle 2 circuits \*\*)

**Moteur**  
 Marque CUMMINS Type N 855 C  
 Construction en ligne Temps 4  
 Carburant D Position arrière  
 Refroidissement eau Nombre cylindres 6-  
 Alésage 140,0 Course 152,0  
 Cylindrée 14032 CV-impôt 71,46  
 Puissance en kW 158 (SAB) à t/min 2100  
 Bruit à l'arrêt 76,0 dB/A à t/min 1575  
 Silencieux 1 pot, 711 x ø 257 +)  
 Mesure des gaz Bacharach 3,0  
 Déparasitage -

**Carrosserie** pelle chargeuse  
 Nombre de portes 2 Compteur de vitesse -  
 Ceintures sécurité av - ar -  
 Cale 1/ 620x250x330 Rétroviseurs à gauche + à droite  
 Antivol -  
 Nombre de places 1 av - centre - ar -  
 Dimensions intérieur extérieur  
 Longueur - 8800 Empattements 3250  
 Largeur - 2980 \*) Essieu double av - ar -  
 Hauteur - 3520 Voies av 2235 ar 2235  
 Porte à faux av - 2950 Voies av - ar -  
ar - 2600 ar -  
 Distance volant - vers l'avant du véhicule 4600 \*) Braquage ø g 12900 d 12900  
 avec pelle 3,4 m<sup>3</sup>

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	9700	10900	20600 *)
Charge utile	-	-	-
Poids total	-	-	20600
Poids garantis	22000	12000	22000
Pneus	23,5 R 25	23,5 R 25	++)
Ply / bar	* / 2,5	* / 2,5	-
Charge pour V max	12400	12400	-
	50	50	-

Gat poids remorquable avec/sans frein - mécanique automatique  
 Garantie poids de l'ensemble -  
 Poids remorquable testé -  
 Charge garantie sur le toit -  
 Vitesse maximale selon le constructeur 31,0 km/h  
 testée 32,0 km/h à t/min 2200 au moteur - prise de force

Équipement	§)
Feux de route	CR (E)
Feux de croisement	CR (E)
Feux de position	A (E) dans CR
Feux rouges	R (E)
Feux stop	S1 (E)
Clignoteurs	av - 4 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av - I (E) ar I (E)
Feux de gabarit	av A (E) - ar -
Feux amère de brouillard	-
Feux complémentaires	2+4/ lampes de travail avec 2 témoins optiques
Eclairage plaque	-
Essuie-glace	1/ balais avec/sans lave-glace
Avertisseurs	1/ Bosch et 20018 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail (véhicule spécial)	
Marque et type	C L A R K	1 2 5 C
Homologation N°	CH 5187 07	
Carrosserie	pelle chargeuse	
Places	total 1	avant
Poids à vide	20600	Carburant D
Charge utile	-----	CV-impôt 14032
Poids total	20600	Cylindrée 71,46

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

- \* ) Véhicule spécial : largeur; distance volant - vers l'avant du véhicule; poids
- \*\* ) Contrôle 2 circuits : avec commutateur électrique de fin de course aux deux maîtres-cylindres de freins; lampe-témoin comb.
- + ) Insonorisation : l'intérieur du compartiment moteur recouvert avec matière insonorisante
- + ) Variante de pneus : 26.5 R 25 \*PR, charge 17000 (3,0), Vmax 50 km/h
- § ) Équipement : la hauteur des feux de croisement et position est admise pour raisons techniques

A noter dans le permis de circulation :

- 118 - Vitesse max. 35 km/h; le disque indiquant la vitesse maximale est obligatoire
- 125 - autorisation spéciale obligatoire (Code 14 "Les manœuvres difficiles ... deux grands miroirs d'angles ...")
- 137 - signalisation (jaune/noir) : sur la protection à l'avant de la pelle
- 138 - dispositif de protection : sur les dents ou l'arête niveleuse de la pelle
- 141 - assurer : les commandes hydrauliques de travail dans la cabine
- 160 - montage : les feux prescrits, les bavettes à l'arrière
- 400 - ne peut effectuer des travaux sur la voie publique qu'exceptionnellement avec l'autorisation de l'autorité cantonale

Lieu et date de l'homologation Lausanne, 15.10.1982

Remplace FH CH 5187 07 du 15.10.82  
Importateur principal (15.10.85) - WS

Service fédéral d'homologation